



Compte-rendu CGT du CHSCT (Comité hygiène sécurité et conditions de travail) du 25 mars 2016

1. Point sur les travaux à Richelieu

1. LES PERSONNELS DÉBATTENT ET SE MOBILISENT

- Les personnels de Richelieu se réunissent pour débattre et agir

A l'appel de la CGT, les agents du site se sont réunis, le mardi 19 janvier et jeudi 18 février, pour débattre des travaux en cours et des futures implantations proposées par l'administration.

- La CGT obtient qu'un CHSCT exceptionnel se tienne le 19 février

La CGT a pesé de tout son poids pour que cette instance ait lieu le plus tôt possible afin de pouvoir modifier la programmation des aménagements

- Les agents du site participent au CHSCT exceptionnel

Afin d'être au plus près des préoccupations et du vécu des personnels, la CGT a invité une dizaine d'agents (conservateurs, magasiniers, bibliothécaires, personnels administratifs...) des différents départements de Richelieu (Estampes, Manuscrits, DDC, Arts du spectacle, Cartes et plans, Reproduction...) à participer à l'instance.

2. LES DIFFICULTÉS POINTÉES LORS DU CHSCT EXCEPTIONNEL DU 19 FEVRIER

- **Du matériel et du nouveau mobilier inadaptés aux activités**
- **Des bureaux et des locaux trop étroits** par rapport aux normes en vigueur (10 m² pour 1 personne seule, 22m² pour 2 personnes, 33 m² pour 3, etc.)
- **Des bureaux sans lumière du jour** en contradiction avec les articles R4213-2 et 3 du Code du travail : « les locaux [doivent être] conçus et disposés de telle sorte que la lumière naturelle puisse être utilisée pour l'éclairage des locaux destinés à être affectés au travail...»
- **Des sanitaires insuffisants dans certaines zones** par rapport aux prescriptions des articles R232-2-1 du Code du travail (2 toilettes ainsi qu'1 urinoir pour 20 hommes, 2 toilettes pour 20 femmes séparées de ceux des hommes)
- **Des problèmes de cheminements** (des marches empêchant les chariots de circuler)

Si depuis plusieurs semaines nous avons connaissance d'un certain nombre de bonnes nouvelles, nous attendons leur confirmation en CHSCT pour informer les personnels.

Ces avancées sont le résultat du travail des représentants des personnels CGT mais surtout de la mobilisation des agents du site. Sans leur participation active, le dossier n'aurait pas évolué de la sorte.

Nous remercions les équipes du Projet Richelieu et du DMT qui, dans un contexte déjà tendu, ont dû étudier la faisabilité des contre-propositions de la CGT et des personnels afin de les mettre en œuvre.

A saluer, enfin, le choix fait par la Directrice générale de sortir de ces difficultés par le haut afin d'éviter un conflit beaucoup plus dur avec les personnels.

3. CHSCT DU 25 MARS : SE MOBILISER, PROPOSER ET REVENDIQUER, ÇA PAYE !

Si les difficultés techniques (absence de rampes pour circuler avec des chariots, mobiliers inadaptés...) étaient relativement faciles à régler, à l'inverse les problèmes liés aux manques d'espaces et de lumière s'avéraient nettement plus complexes à prendre en compte.

→ FACE AUX PROBLÈMES D'ESPACES, D'IMPORTANTES AVANCÉES ONT ÉTÉ OBTENUES : LA RÉHABILITATION D'UN IMMEUBLE POUR LES PERSONNELS

Alors qu'un immeuble de 240m² (la « maison de l'Abbé Barthélémy ») attenant au quadrilatère Richelieu et appartenant à la BnF allait rester vide jusqu'à la fin du chantier, la mobilisation des personnels et de la CGT ont permis que ces espaces, moyennant des travaux, accueillent des services et des agents. Cette possibilité avait jusque là été catégoriquement refusée par la direction.

Cela a permis de résoudre de nombreux problèmes (espaces trop étroits, locaux aveugles...) :

- **pour les personnels des Arts du spectacle (ASP) :** de nouveaux bureaux pour les agents devant initialement travailler dans des locaux sans lumière du jour
- **pour les Manuscrits (MSS) :** des espaces de travail plus vastes puisque les ASP ont obtenu des nouveaux locaux
- **pour les agents de l'ORB :** de véritables bureaux
- **pour la Reproduction :** la transformation en zone de stockage d'un local sans lumière devant initialement accueillir des agents et la création d'un bureau aux normes
- **pour les personnels de la DDC :** un nouvel espace de stockage afin de conserver les œuvres et un bureau en plus
- **globalement une meilleure répartition des personnels par bureaux**

→ LES AUTRES AVANCÉES OBTENUES

- **du mobilier adapté au travail des agents et aux particularités des collections** au lieu des installations prévues et la possibilité de réutiliser le mobilier existant
- **un espace à Tolbiac en T1N1 pour les ASP** permettant aux agents de travailler sur les collections implantées sur le site
- **du matériel élévateur pour les Cartes et plans et les Estampes** afin de prélever les documents
- **pour les espaces de travail des Manuscrits,** la possibilité d'implanter des parois mobiles dans les open-space et la mise en place de nouvelles rampes pour la circulation des chariots
- **la possibilité de continuer à aménager l'immeuble de « l'Abbé Barthélémy »** si cela s'avérait nécessaire puisque seulement deux niveaux seront réhabilités sur les 4 existants

→ Vote pour avis : 8 voix pour (CGT, CFDT, FSU) 1 abstention (Sud)

4. CE QUI AVAIT DÉJÀ ÉTÉ GAGNÉ GRÂCE À L'ACTION SYNDICALE :

- **l'arrivée au 1^{er} mars de 5 magasiniers pour renforcer les équipes** à la place des personnels précaires généralement recrutés (il s'agit de 5 magasiniers issus de la liste complémentaire du recrutement organisé en 2015)
- **Le recrutement d'une infirmière à temps plein, d'un médecin dédié.** C'est une bataille que menait la CGT depuis plusieurs années et qui abouti enfin !

5. L'ETAT D'AVANCEMENT DU CHANTIER AU 25 MARS 2016 :

D'après la direction, les travaux sont quasi terminés et les essais des installations : ventilation, chauffage et système sécurité incendie sont concluants. Il n'y a pas eu jusqu'à ce jour de dysfonctionnement.

➔ Pour la CGT, qui a eu accès au chantier, les travaux ne seront certainement pas terminés ce printemps comme annoncé.

2. Délégation d'enquête (DE) sur le suicide du 22/09/2015

1. Rappel des faits : le 22 septembre 2015, un agent de la BnF a mis fin à ses jours sur le site de Tolbiac. Comme pour le précédent événement de cette nature (tentative de suicide en 2012 à Richelieu), le CHSCT a décidé de constituer une « délégation d'enquête » (DE).

2. Méthodologie de l'enquête : la DE, émanation du CHSCT, a pour objectif d'analyser l'environnement professionnel et les conditions de travail de l'agent afin d'identifier les éventuels facteurs de risque, exclusivement liés à l'activité professionnelle, qui auraient pu concourir à ce geste. L'analyse approfondie devait viser à proposer des mesures afin de prévenir la survenance d'un nouvel acte suicidaire et plus largement à réduire les facteurs de risques professionnels et psychosociaux.

3. Constitution de la délégation d'enquête (DE) : 3 représentants du personnel et 3 représentants de l'administration + 2 personnes qualifiées (médecin de prévention et Inspecteur santé et sécurité au travail).

4. Les préconisations de la délégation d'enquête ont été regroupées thématiquement. Les principales propositions :

- ➔ améliorer les conditions de travail des magasiniers concernant les tâches répétitives, les espaces de travail isolé, les problèmes d'ergonomie, les plages de service trop longues...
- ➔ ressources humaines : faire que la gestion de carrière des agents soit plus compréhensible et transparente, améliorer le suivi des agents fragiles, proposer de nouvelles formations...
- ➔ pour la 1ère fois, le travail en local aveugle a été reconnu comme un vrai problème pour les agents et essentiellement les agents de catégories C

5. Les modalités de communication du rapport de la DE

- ➔ une restitution orale pour le service de l'agent
- ➔ un article synthétique sur les objectifs de la DE à diffuser sur Biblionautes
- ➔ une diffusion du rapport plus développé pour le ministère

➔ **Vote pour avis : 9 voix pour**

Le suivi de l'enquête : la CGT a demandé que les recommandations de cette DE soit agrégées à celle de 2013 et aux préconisations de l'audit RSE (Responsabilité sociale et environnementale) réalisé en 2015.

Car la CGT déplore qu'un certain nombre des problèmes dénoncés de longues dates et soulignés par la DE de 2013, ne soient toujours pas réglés.

En conséquence, la CGT a demandé l'élaboration d'un registre unique de suivi reprenant sous forme de tableau les actions proposées, les suites à données, leurs formes et délais... et la tenue de réunions régulières avec les organisations syndicales afin d'en faire le suivi.

Les recommandations de la DE seront également intégrées dans le Plan de prévention annuel.

3. Point d'information sur les mesures de protection physique contre les suicides

Rappel : étudier les dispositifs susceptibles de dissuader les comportements suicidaires sur les zones de grande hauteur de Tolbiac (jardin central, terrasses Est et Ouest, passerelles Est et Ouest au niveau A1).

L'étude « d'assistance à maîtrise d'ouvrage » vient d'être confiée à un cabinet d'architecture pour un montant de 24 000 euros. Premières propositions présentées au CHSCT du 27 mai 2016.

4. Nomination d'une personne compétente en radioprotection (PCR)

Contexte : le laboratoire du Département de la conservation a récemment acquis un spectromètre de fluorescence de rayons X. Cet appareil permet une analyse des pigments, pierres précieuses, métaux, enluminures, reliures ou objets. Ce type d'appareil est classé dans la catégorie des appareils électriques émettant des rayons X.

Le Code du travail oblige l'employeur à désigner une PCR = personne compétente en radioprotection lorsque la présence ou l'utilisation d'un appareil émettant des rayons X entraîne un risque d'exposition pour les travailleurs.

Après avis du CHSCT, une PCR a été nommée par l'administration pour une durée de 5 ans après avoir suivi avec succès les modules de formation théorique et pratique.

Son périmètre de compétences s'étend en principe à tout l'établissement mais pour l'heure seul son service est concerné par ce besoin.

Rejoignez la CGT, syndiquez-vous !

NOM :

Prénom :

Métier :

Titulaire : Contractuel sur emploi : Contractuel sur crédits (vacataire) :

Département et service :

Site d'affectation :

Local 711, niveau A2, Bandeau Sud, Tolbiac. Tel : 49.01

www.cgtbnf.fr ► visitez le site internet de la CGT BnF